



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°871) DE MISE A  
DISPOSITION LES SALLES SOSTENUTO ET  
COUPERIN A L'ASSOCIATION «  
CORRESPONDANCES ET MUSIQUE», A TITRE  
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-205  
EN DATE DU 23 MAI 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Correspondances et Musique » dont le siège est situé 135 boulevard Maréchal Leclerc – 14000 Caen (adresse postale : 87 rue Réaumur, 75002 Paris), représentée par son président, Monsieur Pierre Emmanuel THIARD, d'organiser des auditions de recrutement d'un ensemble professionnel, dans les salles Sostenuto et Couperin, le 20 avril 2023 de 9h00 à 16h45 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

**D É C I D E**

**DE SIGNER** avec l'Association « Correspondances et Musique » dont le siège est situé 135 boulevard Maréchal Leclerc – 14000 Caen (adresse postale : 87 rue Réaumur, 75002 Paris), représentée par son président, Monsieur Pierre Emmanuel THIARD, une convention de location de salle, pour un montant de 81,38 € TTC (quatre-vingt-un euros et trente-huit centimes) pour les frais de location, afin d'organiser des auditions de recrutement d'un ensemble professionnel, dans les salles Sostenuto et Couperin, le 20 avril 2023 de 9h00 à 16h45 ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal au chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**